

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

Haute-Marne

**EXRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES**

Séance du 29 MARS

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :  
11

Date de la convocation :  
12/03/2019

Date d'affichage :  
12/03/2019

De l'an DEUX MILLE DIX-NEUF

A 20 H 30

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JOFFRAIN, Maire.

Présents : Bernard JOFFRAIN, Danièle GEORGES, Sylvain BOUGREL, Didier BOUGREL, Jean-Daniel BONHOMME, Jean-Luc ARNOULT, Richard CLEMENT, Jean-Baptiste ROCHE, Jean-François FEUTRIEZ, Joël FEYEREISEN

Absents excusés : Robert ROCHE pouvoir à Jean-Baptiste ROCHE

Secrétaire : Jean-François FEUTRIEZ

**1297 – COMPTE DE GESTION DU TRESOR PUBLIC**

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 donne les chiffres suivants :

- section fonctionnement déficit de 8 098.40 €
- section d'investissement excédent de 6 755.41 €

Le montant des titres et mandats émis étant conformes à la comptabilité communale, le conseil approuve le compte de gestion 2018 du comptable public.

**Voté à l'unanimité.**

**1298 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, Danièle GEORGES.

Le compte administratif présente un excédent d'investissement de 40 494.36 €  
déficit de fonctionnement de 435.90 €

soit un excédent global de 40 058.46 €

M. Le Maire s'étant retiré, le Conseil, **à l'unanimité**, vote le compte administratif

**BUDGET 2019**

Après examen approfondi de l'historique des comptes de gestion de 2017 et 2018 avec le comptable du trésor public, M. Denis, et suite à l'intégration de l'ex sivom de Neuilly au sein du Grand Langres qui a donné lieu à des régularisations de facturation en 2017 et 2018 (attributions de compensation), il s'avère que des sommes trop importantes ont été affectées à la section d'investissement.

Pour permettre d'équilibrer le futur budget en fonctionnement, le comptable propose de reprendre une partie de l'excédent d'investissement.

La délibération sera prise lors du prochain conseil avant le vote du BP 2019.

Sont maintenus à la section d'investissement :

- l'étude d'aire d'alimentation : 28 000.00 € (subventionné à hauteur de 80 %) – reste à charge de la commune 5 600.00 €

- l'achat du terrain pour le lagunage : 1 700.00 € + les frais de notaire

Dans le cadre de la demande d'indemnisation suite aux orages de juin, les heures du sivom (188h X 22.57 = 4 243.16 €) ainsi que la facture du Gaec des Cerisiers (8h X 50.00 = 400.00 €) seront prises en charge et reversées au budget en fonctionnement.

### **1299 – ECLAIRAGE PUBLIC – DEVIS SDED52**

Suite à des pannes récurrentes sur les luminaires LED (5 lampadaires), le SDED52 n'est plus en capacité d'assurer la maintenance de ces luminaires de seulement 6 ans d'âge.

En cas de panne, le SDED52 pose des luminaires provisoires pour assurer l'éclairage de la voie publique.

Pour assurer la pérennité du service, le SDED52 propose le remplacement des 5 luminaires provisoires par des luminaires Tweet en led pour un reste à charge de la commune de 1 292.90 €.

Le conseil valide cette proposition et donne pouvoir au maire pour signer la convention de remplacement des luminaires vétustes.

**Voté à l'unanimité.**

### **1300 – ADHESION DEFIS 2019**

La société défis a envoyé la convention d'engagement pour l'année 2019 pour l'utilisation de leurs services avec la facture correspondante pour la cotisation annuelle qui se monte à 16.00 €.

Le conseil donne mandat au Maire pour signer cette convention et payer la cotisation annuelle.

- intervention sur les massifs de rosiers : 641.00 € dont 395.00 € pour la taille et le désherbage manuel.  
246.00 € pour le paillage avec fourniture de copeaux de bois (à revoir avec Défis)

- intervention en tonte et fauchage : 2 621.94 € (4 à 6 passages par an et 2 fauchages pour château eau et calvaire).

- intervention en taille à la demande : 981.80 €

- intervention sur les captages : 1 313.34 € par passage pour les 3 captages (prévoir 2 passages sur l'année).

- nettoyage bâtiment de la mairie : 58.00 € pour le 1er étage et 68.00 € pour la salle polyvalente (prévoir 2 passages sur 2019) .

**Voté à l'unanimité.**

### **CAPTAGE EAU POTABLE**

Suite aux problèmes d'eau rencontrés en juin 2018, il a été constaté une corrosion importante des échelles d'accès aux différents points du réseau (captages, regard de jonction, château d'eau) rendant dangereux leur accès.

Un devis a été établi par l'entreprise « Construction Réparation Blanchard » de Poiseul pour la confection de 4 échelles en inox pour 969.96 €.

Le devis présenté est trop cher, le conseil demande d'autres devis sur la base d'échelles en aluminium ou échelles en fer peintes.

## **SUBVENTION**

Pour faire suite à la demande de Mme David Séverine traitée lors du dernier conseil, le foyer Socio-éducatif du Collège les Franchises a envoyé une demande de subvention pour un voyage.

Après examen, le conseil décide de ne pas verser de subvention au Collège. La demande est trop tardive, ce voyage étant déjà financé.

Les enfants de Charmes ne profiteront pas de cette subvention.

A l'avenir, il est demandé au Collège d'anticiper leur demande avant l'organisation du voyage.

Un courrier, dans ce sens, leur sera envoyé.

## **1301 – ADHESION DU PETR DU PAYS DE LANGRES AU SDED52**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres du 17 décembre 2018 demandant son adhésion au SDED 52 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et le transfert concomitant de l'éclairage public sur ses zones d'activité, ainsi que sa compétence « installation et exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques » (IRVE).

Vu la délibération du 7 février 2019 du conseil syndical du SDED 52 donnant un avis favorable à cette demande d'adhésion.

En vertu de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à **11 voix pour**

Le conseil municipal, donne un avis favorable à la demande d'adhésion du PETR du Pays de Langres au SDED 52 et à la modification statutaire inhérente (mise à jour des annexes) et prend acte du transfert concomitant de l'éclairage public et des IRVE sur ses zones d'activité.

## **1302 – MOTION ONF**

Le conseil Municipal de la commune de CHARMES soutient les personnels de l'Office National des Forêts de Haute-Marne, et s'oppose à la remise en question du régime forestier de l'établissement ONF, ainsi que des 1500 suppressions de postes annoncées par la direction générale de l'ONF.

Il y a actuellement 12 postes vacants en Haute Marne, la commune de CHARMES s'oppose à leur suppression. Il est impératif que l'état tienne ses engagements concernant le contrat d'objectif et de performances 2016-2020 signé avec les communes forestières, qui garantissait entre autre le maillage territorial.

Aussi, si en Juillet 2019, les postes vacants de Haute-Marne ne sont pas pourvus dans leur intégralité, nous nous engageons à boycotter les frais de garderie, en solidarité avec les communes qui connaissent des vacances de postes et celles qui connaîtront carrément des suppressions.

La commune de CHARMES alerte l'Etat sur la situation de l'ONF. Nous souhaitons que l'Etat réévalue la nécessité d'un service forestier d'Etat pouvant fonctionner indépendamment des recettes de bois afin de toujours agir dans l'intérêt de la collectivité.

Il nous paraît évident qu'il faille conserver un service forestier fort, afin de répondre au mieux aux exigences d'une politique cohérente du développement durable, de la protection des sols, et de la séquestration du carbone.

Il en va également de la survie de nos territoires ruraux, qui ont déjà payé un trop fort tribut suite aux diminutions drastiques des services publics en général. La filière bois c'est 400 000 emplois sur nos territoires, c'est donc aussi l'avenir de nos villages, de nos écoles etc.....

La forêt doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre département.

**6 pour 2 abstentions 3 contre**

### **1303 – CONTRIBUTION SDIS 2019 – ESTER EN JUSTICE**

Un courrier a été envoyé au SDIS contestant l'augmentation de la contribution 2019, signé par 6 maires mais aucune réponse.

A réception du titre de paiement de la contribution 2019, seul le montant équivalent à l'année 2018 a été réglé.

La Mairie de Reynel a décidé d'ester en justice auprès du Tribunal Administratif pour contester sa contribution.

Le conseil donne mandat au Maire pour ester également en justice auprès du Tribunal Administratif.

Le coût de la procédure devrait être de 650 à 700.€ pris en charge par l'assurance de la commune (Groupama avec déduction d'une franchise de 400 €)

**7 pour 3 abstentions 1 contre**

### **DIVERS**

- **Information point apport volontaire** : les travaux concernant le point d'apport volontaire sont en cours et devraient être terminés début avril.

Un avis sera distribué confirmant sa date de mise opérationnelle ainsi que l'arrêt de la collecte en porte à porte. A cette occasion, des sacs de pré collecte seront distribués (un jaune pour les plastiques, un bleu pour le papier et un vert pour le verre)

- **Demande de M. Ravis concernant le repas des aînés** : il souhaite que lui soit versé l'équivalent du montant du repas des aînés pour en faire don aux restos du cœur.

Après consultation du service juridique de l'AMF, la commune organisatrice du repas des aînés n'a pas obligation de reverser le montant du repas à un particulier qui ne souhaite pas participer au repas.

Cette démarche serait même tout à fait illégale.

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande. Un courrier sera adressé à M. Ravis dans ce sens.

- **Intervention abattage arbre** : l'entreprise Black Forest doit intervenir le 7 avril prochain pour abattre l'arbre du cimetière (à voir avec Didier ou Sylvain Bougrel pour l'évacuation des branches).

- **Horloge église** : la société Chrétien doit intervenir entre le 10 et 14 avril pour le réglage de l'horloge.

- **PLUI intercommunal** : débat sur la version 2 sur laquelle les services départementaux ont émis un avis favorable.

Le dossier sera présenté au prochain conseil.

- **Achat nouveau panneau affichage** : la commune est en attente de nouveaux devis. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

La séance est levée à 23 h 30

Bernard JOFFRAIN	Danièle GEORGES	Didier BOUGREL
Robert ROCHE pouvoir à Jean-Baptiste ROCHE	Jean-François FEUTRIEZ	Sylvain BOUGREL
Richard CLEMENT	Jean-Daniel BONHOMME	Joël FEYEREISEN
Jean-Luc ARNOULT	Jean-Baptiste ROCHE	